

LE BLUES DES PROFS DE MORALE

Le cours de morale est en grand danger

Pour Jonathan, plus aucun jeune prof ne se destinera à ce cours

Les profs de morale n'ont pas... le moral ! « J'ai peur d'une catastrophe au niveau de l'emploi. Quel jeune va encore choisir cette voie ? Je crains que ce cours soit cliniquement mort d'ici deux ou trois ans. » Le témoignage de Jonathan s'ajoute à la liste de ceux qui sont pour le moins bouleversés par l'arrivée, en septembre prochain, du cours de philosophie et de citoyenneté dans le secondaire. Des enseignants qui se sentent d'ailleurs abandonnés de tous...

Jonathan Fischbach est le responsable de la plateforme pédagogique enseignons.be. Régent en français-morale, il a enseigné ce cours pendant dix ans. « Je suis passé dans une Haute École, il y a 15 jours, pour rencontrer tous les élèves de deuxième et de troisième année régentant français-morale et leur expliquer la future mise en place du cours de citoyenneté », explique-t-il.

PÉNURIE CRIANTE

« J'ai compté très peu de candidats à ce cours comme au cours de morale. S'il y en avait deux ou trois sur quarante présents qui étaient prêts à s'orienter vers le cours de morale, c'était déjà beaucoup. »

Plus que la polémique, c'est vi-

siblement le flou persistant autour de l'arrivée du cours de philosophie et de citoyenneté qui explique ces réticences. « Ces jeunes ne prendront pas le risque de cumuler trois ou quatre écoles secondaires, ni de devoir suivre une nouvelle formation de près de 200 heures », reprend M. Fischbach. « Un contact avec l'administration m'a fait comprendre que la pénurie dans ce cours est déjà criante depuis cette année. Les jeunes non nommés ont changé de discipline et on bouche les trous avec des articles 20 (des enseignants qui n'ont pas les titres requis, NdIR). »

COMME UNE HUMILIATION

C'est un autre sujet que les profs de morale ne digèrent pas : la future formation à la didactique de 180 heures.

« En fait, on voudrait les renvoyer sur les bancs de l'école pour réapprendre un métier pour lequel les profs de morale

ont été formés ! », dénonce-t-il aussi. « C'est quelque chose qu'ils vivent de façon plutôt humiliante, surtout ceux qui ont déjà 20 ou 30 années d'expérience. C'est comme si on remettait en cause leur diplôme, comme si on niait leur formation, car les professeurs de mo-

Les professeurs de morale ont

l'impression d'être renvoyés à l'école afin de réapprendre un métier pour lequel ils ont été formés

rale ont été formés dans des écoles officielles. Ils ont presque tous un titre pédagogique, ce qui n'est le cas des professeurs de religion (...). On parle de dispenses, mais cela reste vraiment flou. Je le répète : il risque donc d'y avoir une très grosse pénurie à la rentrée pour ce cours. Les profs nommés iront bon gré

mal gré vers l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, mais la morale restera en pénurie, faute de candidats. »

PROFS « ABANDONNÉS »

Dans cette confusion qu'ils dénoncent, entre autres par la voix de Jonathan Fischbach, les professeurs de morale ont aussi le sentiment d'être abandonnés de tous.

« Les profs de religion sont défendus par le Segec (la coupole qui chapeaute l'enseignement catholique, NdIR). Les profs de morale pensaient qu'ils le seraient par le Centre d'Action Laïque, mais ce n'est pas vraiment le cas », conclut-il avec amertume. ●

DIDIER SWYSEN

Réaction du cabinet de la ministre Schyns

« Personne ne peut prédire l'avenir »

Coup de blues légitime des professeurs de morale ou craintes exacerbées ? « On ne peut prédire l'avenir », répond-on au cabinet de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH). « Il y a un risque, mais il est difficile d'estimer les choix qui vont être faits par les parents. »

En primaire, moins de 7 % des enfants suivent deux heures de philosophie et de citoyenneté et sont donc dispensés des deux heures de morale et de religion.

« Certains enseignants se demandent s'ils ne peuvent pas revenir en religion ou en morale... Et s'il n'y a plus qu'une heure de cours, les besoins en enseignants sont moindres aussi. » Sous-entendu : difficile de parler dès aujourd'hui de pénurie aggravée.

DISPENSES

Et à propos de cette formation de 180 heures vécue comme une humiliation par les enseignants ? « Mais on parle ici d'un

nouveau cours », insiste le porte-parole de la ministre. « Il faut donc une formation. En contrepartie, au-delà des dispenses qui pourront être conséquentes (certains pourront en bénéficier pour l'équivalent de 120 heures de cours), on libérera les enseignants, pendant quatre ans, deux heures par semaine. Maintenant, nous ne forçons personne : le choix de donner ce nouveau cours se fait sur base volontaire. » ●

D.S.W.